

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SESV, légalement convoqué, s'est réuni à Cuffies sous la Présidence de M Benoit LETRILLART

7 décembre 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
89	60	63

#### PRESENTS :

Mesdames FELCZAK, JULVE représentée par M CARON, POTEL, MARTIN, COTTEREAUX représentée par M FALLET, DRIVIERE, HOCHÉ, GAUTIER, POTTIER, DELVAL ;

Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, FOURRIER représenté par M GLADIEUX, PONCELET, LESOURD, JEUX, TEMPLIER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, ZIMMER par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR, SIMON, PALMA CASTILLO, SELIER, RECKE, DUFORET, COLOMBO, ROSSE, ROCHARD, BARTIZEL, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, LEMISTRE, MUZART, LECLERE

#### POUVOIRS :

M MITTELETTE avait donné pouvoir à Mme DRIVIERE

M DAVIN avait donné pouvoir à M LETRILLART

M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

#### ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Messieurs NOEL, BATTEFORT, CENDRA, JUSTINE, HENIQUE, et HUBERT Antoine

#### COMMISSION MAPA SEUIL D'INTERVENTION

#### DESIGNATION MEMBRES

n° 90

Secrétaire de séance : M HERTAULT Hervé

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de mettre en place une commission de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

La commission MAPA a vocation à rendre des avis sur le choix des titulaires de marchés publics au vu des rapports établis par les services du SESV ou les maîtres d'œuvre dans les cas de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, à partir de 20 000 € HT.

Les marchés d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée sont attribués par le comité syndical.

La commission des marchés serait présidée par le président du SESV, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.


Le bureau réuni le 03 novembre 2020 propose aux membres du comité syndical de :

- Fixer à 20 000 € HT le seuil d'intervention de la commission MAPA. En deçà de ce seuil, la décision relève du Président qui en informe le bureau et le comité lors des séances qui suivent la date de cette décision.
- Fixer la composition de la commission comme suit :
  - **Membres titulaires** : Philippe MONTARON, Marcel BOMBART, Dominique MATHAUT
  - **Membres suppléants** : Nathalie GAUTIER, Philippe VILLEVOYE, Jean-Luc SAMIER

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus du Bureau du SESV.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président



**S.E.S.V.**  
**SYNDICAT DES EAUX**  
**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**  
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62  
Email : [sesv@orange.fr](mailto:sesv@orange.fr)

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
DE SOISSONS

02 FEV. 2021